

EDITO

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'été 2015, le projet de Planification médico-sociale (PMS) est entré dans sa phase opérationnelle. La plupart des orientations proposées par les groupes de travail et les comités de pilotage pour chaque domaine ont été validées par le Conseil d'Etat en mai 2015 (www.ne.ch/pms). Lors de sa session du mois de janvier 2016, le Grand Conseil vient de prendre acte du rapport d'information du Conseil d'Etat concernant la réalisation et la perspective de la PMS, après un examen par sa commission de santé qui l'a approuvé à l'unanimité de ses membres présents.

Après deux années de préparation des concepts-cadre et de collaboration directe avec les partenaires du domaine socio-sanitaire, en 2016, la PMS passe à une étape cruciale de son développement. C'est-à-dire à la concrétisation et la mise sur pied des mesures proposées et des projets-pilote par domaine (réseau et orientation, appartements avec encadrement, etc.).

La structure globale du projet évolue également et la collaboration entre les partenaires se fait de plus en plus en réseau. L'organigramme présenté à la fin de cet édito (page 7) présente l'organisation du projet global et des différents domaines, en y intégrant également la planification régionale selon les quatre régions retenues, à savoir Littoral, Montagnes, Val-de-Ruz et Val-de-Travers.

Le « groupe de coordination » (voir l'organigramme) jouera un rôle central. Il permettra aux partenaires

d'apprendre à se connaître et connaître le réseau à travers des projets régionaux et cantonaux pour la personne âgée.

Pour garantir la continuité de ce que les acteurs de la PMS et M. Christian Moeckli* nous ont délégué, le Service de la santé publique (SCSP) s'est doté, depuis juillet 2015, d'une chargée de projet, Mme Marie-France Vacher, au sein de l'office du maintien à domicile et de l'hébergement (OMDH).

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui ont joué et qui jouent encore un rôle déterminant dans le processus d'élaboration et de mise en place de cette PMS depuis 2013. Grâce à leur collaboration, engagement et investissement, le projet, adopté en 2012, se concrétise de jour en jour.

Nous tenons à vous souhaiter à toutes et à tous une merveilleuse année 2016.

Avec nos cordiales salutations

Yves Grosclaude

** Chef de projet pour la PMS jusqu'en juin 2015.*

NUMERO 4 Janvier 2016

DANS CE NUMÉRO

EDITO.....	1
RAPPEL DES OBJECTIFS.....	1
RÉSEAU ET ENTRETIEN D'ORIENTATION.....	2
APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT.....	3
MAINTIEN À DOMICILE.....	3
STRUCTURES D'ACCUEIL ET SÉJOUR.....	4
PROCHES AIDANTS.....	5
BÉNÉVOLAT.....	6
ACTUALITÉS PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES.....	6
ORGANIGRAMME PMS.....	7

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA PMS À L'HORIZON 2022

La mission du projet PMS est de réaliser les objectifs fixés par le Grand Conseil neuchâtelois en mai 2012

- Appartements** → Créer un millier d'appartements avec encadrement
- Accueil et séjour** → Développer l'offre des structures d'accueil de jour et de nuit
 - Etoffer l'offre de court-séjour
 - Créer des lits de pensions
 - Adapter l'offre résidentielle adaptée aux pathologies psycho-gériatriques et réduire le nombre de lits gériatriques
- Maintien à domicile** → Augmenter les prestations du maintien à domicile
- Proches aidants** → Soulager les proches aidants par des offres de répit, de soutien, d'information, etc.
- Bénévolat** → Promouvoir l'engagement bénévole
- Réseau** → Améliorer l'information et l'orientation des patients ainsi que la coordination des offres
- Pilotage** → Créer un système d'information pour piloter le dispositif

LES PROJETS DE LA PMS

ASSOCIATION RÉSEAU ORIENTATION SANTÉ SOCIAL (AROSS) : PROJET PILOTE

L'Association Réseau Orientation Santé Social, appelée AROSS, a été constituée dans le canton de Neuchâtel, en mars 2015. Elle s'occupe de préparer, mettre en place, conduire, suivre et évaluer le projet-pilote pour l'orientation et l'information des personnes âgées de plus de 65 ans, qui est déployé dans la région du Locle et des Brenets, dès janvier 2016.

Les services proposés par le projet pilote de l'AROSS s'adressent:

- à la population âgée de plus de 65 ans domiciliée dans la région du Locle et des Brenets,
- aux professionnels de la région concernée ou en lien avec une personne âgée habitant dans cette région,
- aux proches de cette population peu importe leur lieu de domicile,
- à toute personne cherchant des informations sur les partenaires de cette région.

Les objectifs principaux du projet-pilote pour l'orientation et l'information sont:

- collaborer avec les partenaires du domaine socio-sanitaire pour détecter les situations à risque et pouvoir les anticiper;
- assurer l'interface entre tous les acteurs concernés;
- informer la population et les professionnels de santé sur le réseau socio-sanitaire de la région;
- informer et orienter sur l'offre disponible en matière de solutions transitoires, voire d'alternatives intermédiaires;
- informer et accompagner les personnes âgées dans les démarches d'entrée en EMS et réaliser les entretiens d'orientation.

Depuis avril 2015, les groupes de travail, la cellule d'experts et le comité de l'AROSS ont travaillé à la mise en place du projet pilote. Des principes et modalités de collaboration entre l'AROSS et les partenaires ont été validés par le comité de l'AROSS.

Un programme de formation continue adapté aux besoins de la structure et des collaborateurs a été mis sur pied en collaboration avec la Haute école Arc Santé. Cette formation de 7 jours, dispensée en décembre 2015 a été ouverte aux partenaires et des collaborateurs des institutions ont pu y participer.

Les principaux thèmes abordés ont été : le team Building, le système de santé en Suisse, la PMS, les assurances sociales, le droit de la santé et des patients, le travail en réseau et la gestion de cas, les techniques d'entretien, les pratiques interdisciplinaires en gériatrie, les spécificités des approches et interventions pour les personnes atteintes de démence.

L'AROSS tient à remercier le CNP, l'HNE et PSAJ qui

ont accepté de mettre à disposition des ressources pour réaliser une formation de qualité.

Outre l'organisation et les modes de collaboration proposés, un des buts du projet-pilote est de tester de nouveaux outils. Ainsi seront mis en place:

- une plateforme d'échange d'informations sécurisée entre les différents partenaires;
- un système d'information et de pilotage des admissions et listes d'attente en EMS partagé entre les EMS du projet-pilote et l'AROSS;
- un outil d'aide à la décision pour l'orientation, c'est-à-dire une grille d'évaluation qui permet d'établir un profil de dépendance sur la base des profils Balance of Care.

Depuis novembre 2015, l'équipe de l'AROSS s'est installée en ville du Locle. La population concernée domiciliée en ville du Locle et des Brenets peut s'y adresser dès janvier 2016.



L'équipe interdisciplinaire est composée des personnes suivantes (dans l'ordre de gauche à droite):

- Huguenin-Dumittan Caroline: assistante de direction
- Grunenfelder Claudia: infirmière coordinatrice
- Chaffat Virginie: infirmière coordinatrice
- Mauerhofer Laetitia: assistante sociale
- Simonin Eric: infirmier coordinateur
- Jeanrenaud Julie: ergothérapeute coordinatrice
- Le Bail Sylvie: cheffe de projet



Sylvie Le Bail, cheffe de projet de l'AROSS

Association Réseau Santé Social (AROSS)

Adresse: Rue Banque 7, 2300 Le Locle

Numéro de téléphone: 058/717.88.90

Site Internet: www.aross-ne.ch

Contact: aross@aross-ne.ch

"APPARTEMENTS AVEC ENCADREMENT" : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Une des particularités des appartements avec encadrement pour personnes âgées dans le canton de Neuchâtel est celle d'offrir des prestations minimales telles que : la mise à disposition de moyens techniques de sécurité, l'aide à la transition (aide à l'eménagement et au maintien du réseau social par exemple), des visites de sécurité, une présence régulière dans l'immeuble et l'organisation d'activités sociales de groupe ainsi que la détection des difficultés et, au besoin, l'orientation vers des ressources externes.

Pour le comité de pilotage « appartements avec encadrement » (copil), il était important de s'assurer que le mode de facturation privilégié (forfait inclus dans le bail à loyer) n'enfreigne aucune loi fédérale. Selon différentes sources, dont un avis de droit, ces prestations devront être définies en quantité et qualité dans une rubrique spécifique du contrat de bail à loyer et facturées de manière forfaitaire. Précisons encore que NOMAD sera l'un des organismes susceptibles de fournir ces prestations d'encadrement.

Le Règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements avec encadrement, adopté en août 2015 par le Conseil d'Etat, définit le nombre de logements attendu par région ainsi que ce que l'on entend par encadrement en termes de prestations.

Le copil peut donc maintenant mettre la touche finale à la rédaction de deux brochures; l'une à l'attention des fournisseurs de prestations, la deuxième dédiée aux porteurs de projets et aux exploitants.

Avec ces brochures, le copil aura clôturé une phase importante du projet, au point de faire sa dernière séance sous sa forme actuelle en décembre.

Dès 2016, le projet PMS lié aux appartements avec encadrement entrera dans une phase plus opérationnelle. Le rôle de l'Office du logement sera plus prégnant pour tout ce qui touche à l'accompagnement des porteurs de projets; le SCSP exercera quant à lui son rôle d'organe de surveillance et s'attèlera à la définition de la forme que va prendre le label d'encadrement.

Nicole Decker, présidente du copil « appartements avec encadrement »

« Règlement sur la planification et la reconnaissance des appartements avec encadrement »

Adopté par le Conseil d'Etat le 16 septembre 2015 et entré en vigueur le 1er octobre 2015

Plus d'informations: www.ne.ch/pms



DEVELOPPEMENT DES PRESTATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE (NOMAD)

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat en juillet 2015 du rapport au Grand Conseil d'un projet de décret approuvant les options stratégiques de NOMAD pour la période 2015-2022, NOMAD a présenté au Conseil de santé et à la Commission de santé du Grand Conseil son Plan d'action stratégique 2015-2022. Celui-ci prévoit cinq axes, le premier visant directement la réalisation des objectifs de la PMS (évolution des prestations, intensification des prises en charge, élargissement des horaires, évolution des dotations), les quatre autres présentant des liens évidents avec le premier. Ce plan stratégique devrait être validé par le parlement dans les premiers mois de l'année 2016.

Parallèlement, NOMAD prépare son organisation afin d'absorber sa croissance, notamment par un vaste projet de réorganisation des équipes. Au lieu de

compter 17 équipes comme aujourd'hui, NOMAD prévoit une organisation en six centres qui géreront l'activité de deux à cinq équipes pour un total de 19 équipes. L'objectif est de maintenir, voire renforcer la dimension de proximité en disposant d'équipes avec des dotations plus équilibrées qu'aujourd'hui ; de renforcer les liens avec les partenaires de la santé dans les différentes régions du canton. Ce vaste projet, après huit mois de préparatifs, bascule ces prochaines semaines dans la mise en œuvre pour une clôture prévue à fin juin. L'ensemble des cadres, responsables de centres et cadres de proximité dans les centres ont d'ores et déjà été nommés dans leurs nouvelles fonctions.

Gabriel Bader, Directeur général de NOMAD

STRUCTURES D'ACCUEIL, DE COURT ET LONG SEJOUR

Une rencontre avec l'ensemble des directeurs des établissements médico-sociaux (EMS) a eu lieu le 25 juin 2015, en présence du chef de Département des Finances et de la Santé, M. Laurent Kurth. Les éléments-clés des rapports Accueil & Séjour (concepts de base, normes architecturales et dotations) ont été brièvement passés en revue, puis débattus dans différents ateliers. M. Kurth a présenté ensuite les orientations données à ces travaux par le Conseil d'Etat en mai dernier.

La démarche participative a permis de collecter les éléments positifs, les préoccupations majeures ainsi que les besoins des EMS à l'avenir.

Points positifs des rapports:

- ⇒ Prise en compte des besoins des résidents et du personnel;
- ⇒ Bonnes bases de réflexion, clarification des missions et des besoins, du rôle de chaque institution et des compétences requises;
- ⇒ Orientations sur le futur et perspectives nouvelles;

Préoccupations des EMS pour la suite :

- ⇒ Craintes quant aux ressources financières à disposition de l'Etat et des EMS;
- ⇒ Survie et pérennité des structures existantes;
- ⇒ Liberté de choix des EMS et des personnes âgées;
- ⇒ Canevas très précis et moins de place pour l'innovation;
- ⇒ Reconnaissance et distribution des missions;
- ⇒ Prise en compte de l'évolution de la société;
- ⇒ Accompagnement des changements;
- ⇒ Dotations, formation adéquate.

Au mois de novembre, le mandat des groupes de travail et du comité de pilotage Accueil & Séjour a été officiellement clôturé en leur présence. Cette rencontre conviviale a permis de revenir sur ces deux années de travaux et d'en présenter la suite, beaucoup plus concrète. Ce fut également l'occasion de remercier chaleureusement les membres de leur disponibilité sans faille et de la qualité des rapports.

Concernant les dotations « Séjour », le mandat se poursuit sous l'égide du comité de pilotage LFinEMS. Un rapport final et un chiffrage des incidences financières des nouveaux principes en dotations seront proposés au printemps 2016.

Bref rappel du contenu des différents rapports	
Accueil	
✓	définition des spécificités gériatriques, psycho-gériatriques et de l'accueil de nuit
✓	objectifs, prestations et profils pour les bénéficiaires
✓	types de structures, normes et recommandations architecturales
✓	principes de financement et outils d'évaluation
Séjour - concepts de base	
✓	hébergement long séjour gériatrique, psycho-gériatrique et psychiatrique
✓	hébergement court-séjour gériatrique et psycho-gériatrique
✓	pensions
Séjour normes et recommandations architecturales	
✓	espace d'habitation et de séjour
✓	intimité (propre chambre)
✓	espace commun et familial (unité de vie)
✓	espace public (entrée, cafétéria, etc.)
✓	normes structurées et orientations générales déclinées par mission
✓	impacts sur l'hébergement du résident/pensionnaire
✓	enjeux futurs
Séjour dotations	
✓	état des lieux et évolution future
✓	interdisciplinarité
✓	formation de base, profils professionnels, formation continue
✓	principes selon les missions

Planifications régionales

Lors de la rencontre du 25 juin, la démarche de planifications régionales a également été présentée avec une projection de l'objectif cantonal 2022. Les directeurs d'EMS ont pu exprimer leurs préoccupations et attentes envers ce processus.

Dans le cadre de la PMS, le SCSP souhaite réaliser une planification des lits et l'attribution des missions par une « co-construction » régionale, avec les EMS. Les quatre régions définies pour cette démarche sont le Littoral (communauté urbaine du Littoral, Région Entre-deux-lacs et la Béroche), les Montagnes (agglomération urbaine du Doubs, Région Centre-Jura), le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

En novembre 2015, les principales étapes du projet ont été présentées aux EMS de chaque région.

Foyers de jour

Pour l'accueil, une phase pilote a démarré début 2016 avec les foyers de jour au bénéfice d'une autorisation d'exploiter. Ceci permettra d'introduire le concept de formation et l'utilisation de l'outil d'évaluation du bénéficiaire. Un modèle budgétaire sera également testé pour affiner, selon le nombre et le type de journées projetées, le financement attendu, le temps de prestations socio-hôtelières et le personnel nécessaire.

Marie-France Vaucher, chargée de projet OMDH

Répartition des lits d'EMS par région en 2014 et objectifs 2022 (séjour et accueil)

	NB lits dans chambres à 1 lit	NB lits dans chambres à 2 lits	NB lits total	Population 2014 AVS	Ratio NB lits / 1000 habitants AVS	Taux de lits dans des chambres à 1 lit	Objectif NB lits 2022 total	Objectif taux chambres à 1 lit	Objectif NB places accueil de jour 2022
Littoral	676	382	1058	16522	64.0	63.9%	1058	66%	226
Montagnes	349	336	685	10110	67.8	50.9%	623	66%	126
Val-de-Ruz	118	88	206	2528	81.5	57.3%	206	66%	43
Val-de-Travers	206	32	238	2606	91.3	86.6%	190	66%	35
Canton	1349	838	2187	31766	68.8	61.7%	2077	66%	430

POLITIQUE CANTONALE DE SOUTIEN AUX « PROCHES AIDANTS »

La politique cantonale de soutien pour les proches aidants se met progressivement en place dans le canton de Neuchâtel. Les mesures prioritaires proposées dans le rapport "Proches aidants: sensibiliser, coordonner, reconnaître, soutenir", élaboré dans le cadre de la PMS, se concrétisent progressivement.

Le comité de pilotage (copil) des proches aidants, en collaboration étroite avec le SCSP, s'est attelé à mettre en œuvre certaines de ces mesures en fonction des axes prioritaires d'information, de sensibilisation, de coordination et de reconnaissance.

Pour améliorer l'information à l'intention des proches aidants, différentes mesures ont été déployées dans le canton. Pour commencer, une page Internet à leur intention a été créée sur le site du SCSP (www.ne.ch/proches-aidants). Celle-ci reprend ce qui a été élaboré dans le cadre de la PMS, d'autres informations utiles ainsi qu'un questionnaire du canton de Vaud qui permet aux proches aidants d'évaluer leur propre situation. Un site Internet à l'intention des proches avec des informations détaillées est également en cours d'élaboration par l'association neuchâteloise des proches aidants (ANDPA – www.andpa.ch).

En parallèle, la première brochure d'information à l'intention des proches aidants a été éditée par le SCSP. Elle reprend, d'une manière synthétique, l'offre de prestations existantes proposées par les partenaires neuchâtelois actifs dans le domaine adressées directement et indirectement aux proches aidants.

Le 30 octobre 2015 a eu lieu à Neuchâtel la première Journée intercantonale des proches aidants. Six cantons romands (Vaud, Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Valais) participaient pour la première fois conjointement à cette journée. Des actions communes aux cantons ont eu lieu : trois visuels communs utilisés pour la campagne de communication (voir encadré à droite), un message commun des ministres et conseillers d'Etat concernés sur le programme, un message du parrain de la journée M. Philippe Jeanneret sur le programme, un site Internet commun pour la journée (www.journee-proches-aidants.ch) et une action auprès des boulangeries-confiseries-pâtisseries en partenariat avec l'Association romande des artisans

boulangers-pâtisseries.

A Neuchâtel, le programme pour cette première édition s'est composé:

- d'une conférence avec Marie Frédérique Bacqué spécialiste du deuil vécu par les proches aidants proposée par la Fondation La Chrysalide;
- du premier « café des proches aidants » proposé par Caritas;
- d'une action centrale autour d'une projection du film "La Dernière Leçon" présenté en avant-première,
- d'une table ronde avec la participation du conseiller d'Etat en charge de la santé M. Laurent Kurth, d'une représentante de l'ANDPA, de proches aidants, d'un médecin et d'une représentante du SCSP;
- de stands d'information des partenaires concernés à disposition pendant l'action centrale.

Cette journée sera reconduite en 2016. Les instances neuchâteloises du domaine socio-sanitaire concernées et intéressées par ce domaine peuvent proposer des actions spécifiques pour la programmation de l'édition 2016.

Fin 2015, le comité de pilotage des proches aidants a terminé son mandat. Nous tenons à remercier les membres pour leur travail, investissement et engagement tout au long de ces deux années de collaboration avec le SCSP.

En 2016, une commission consultative et une commission technique « Proches aidants » seront constituées. Composées des instances directement concernées par ce domaine, elles auront pour objectif d'harmoniser la collaboration entre les différents partenaires, de proposer et mettre sur pied des projets spécifiques au soutien des proches aidants.

Angelica Torres, collaboratrice scientifique OMDH

30 OCTOBRE
JOURNÉE
DES PROCHES
AIDANTS

... et aussi
accompagner
mon mari
chez le médecin

30 OCTOBRE
JOURNÉE
DES PROCHES
AIDANTS

... et tous les jours
organiser les soins
pour mon fils

30 OCTOBRE
JOURNÉE
DES PROCHES
AIDANTS

... et encore passer
chez ma mère

proches
aidants

A qui puis-je
faire appel
en tant
que proche?

ne.ch



BÉNÉVOLAT : VERS UNE POLITIQUE CANTONALE DU BÉNÉVOLAT ORGANISÉ

Un dispositif cantonal de recrutement, de promotion et de soutien du bénévolat a été proposé dans le rapport «Vers une politique cantonale du bénévolat organisé» élaboré par le comité de pilotage du bénévolat, début 2015. Ce dispositif a pour objectif de favoriser, encourager et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées.

L'orientation du Conseil d'Etat sur la base de ce rapport tend vers le renforcement de l'Association neuchâteloise des services bénévoles (ANSB) avec un accompagnement par le SCSP. Avec ce renforcement, l'ANSB jouera un rôle prédominant dans le domaine du bénévolat et tentera de proposer le dispositif cantonal attendu. Un processus de co-construction d'une politique du bénévolat se mettra progressivement en place au niveau cantonal.

L'ANSB a accepté cette proposition. Des aspects financiers, de coordination, d'accompagnement, de suivi et de collaboration entre l'ANSB et le SCSP doivent encore être définis.

Pendant cette année 2016, l'ANSB prévoit de préparer son déploiement cantonal en collaboration avec le SCSP. Mme Latha Heiniger, ancienne présidente du Copil Bénévolat, a été mandatée par l'ANSB pour l'accompagner dans ce processus. Elle s'occupera de préciser la vision, le processus d'élaboration, le planning, les ressources, et bien d'autres aspects qui permettront de mettre sur pied cette ANSB renforcée.

Au plus tard début 2017, la nouvelle structure de l'ANSB devrait se déployer au niveau cantonal comme acteur principal de recrutement, de promotion et de soutien du bénévolat.

Le copil Bénévolat se réunira en hiver ou au printemps 2016 pour faire un point de situation sur l'avancement de cette préparation et la suite des travaux.

Angelica Torres, collaboratrice scientifique OMDH

ACTUALITES PAR-DESSUS LES FRONTIÈRES CANTONALES

Promotion de la santé des 60+ en Valais

En 2013, la commission cantonale pour la promotion de la santé du canton du Valais a présenté un état des lieux sur la situation de la promotion de la santé auprès de personnes âgées. Il a permis de tracer le contexte valaisan spécifique à cette thématique.

Suite à ces résultats d'analyse et en accord avec les différents partenaires du domaine concerné, il a été décidé que Promotion Santé Valais (PSV) coordonne et mette en place, au niveau cantonal, une orientation stratégique pour la promotion de la santé des personnes de 60 ans et plus.

Il est prévu d'agir de manière anticipée avant l'entrée dans l'âge de la retraite. Ceci afin de sensibiliser cette population en amont et de l'inciter à adopter des comportements plus « sains » afin d'améliorer durablement leur qualité de vie en parfaite autonomie.

Cette stratégie s'inscrit dans le programme cadre pour la promotion de la santé 2015-2018 comme un des axes d'intervention recommandé par la Commission cantonale de la promotion de la santé. Sous cet axe, deux mesures concrètes sont à mettre sur pied: une plateforme cantonale en faveur de la promotion de la santé pour les 60+ et un programme cantonal en matière de promotion de la santé pour les 60+.

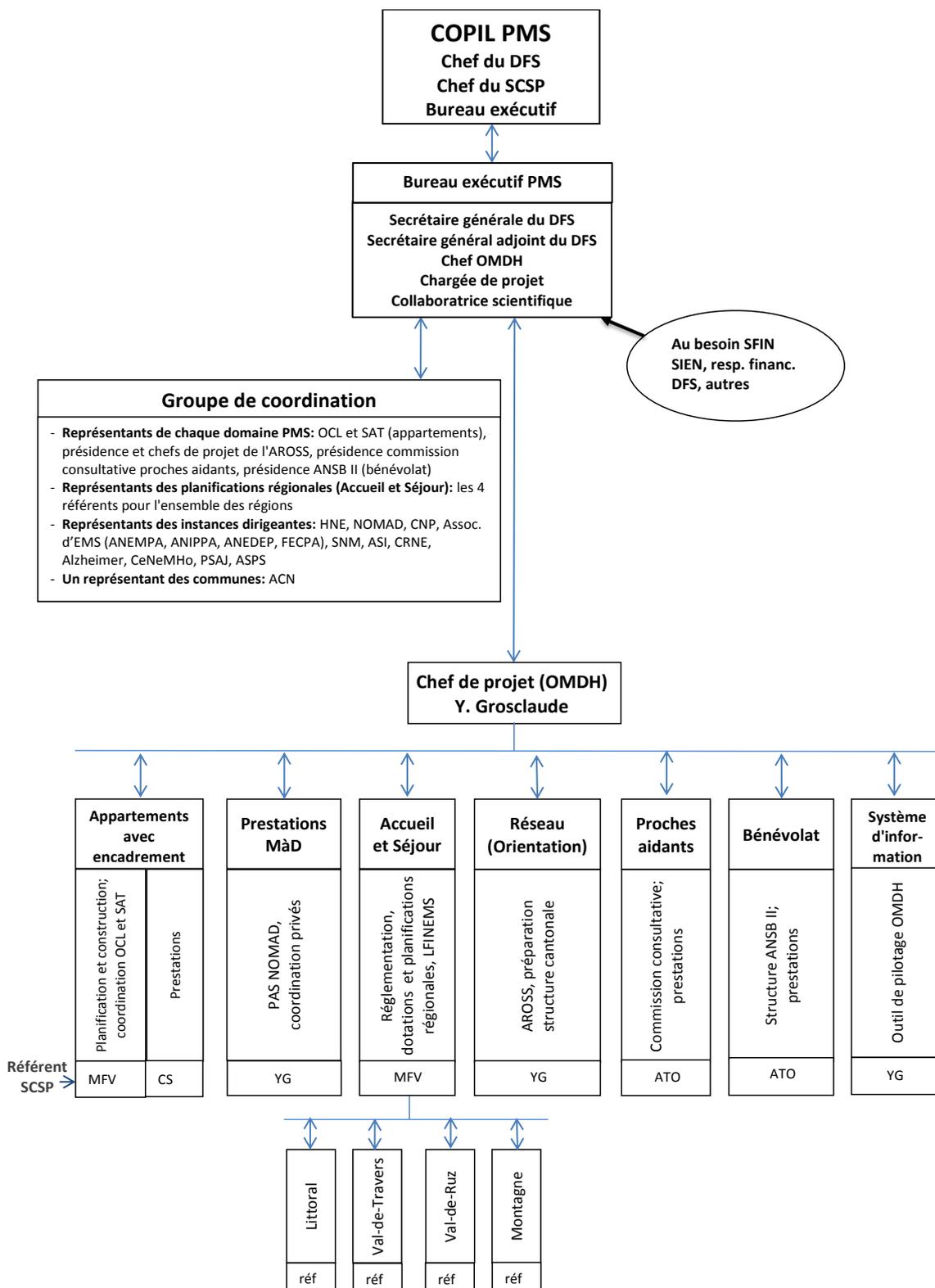
Ce programme se centrera, en étroite collaboration avec les acteurs cantonaux du domaine, sur les cinq domaines d'action prioritaires suivants:

- Informer / orienter / former;
- Bouger / manger / prévenir les chutes;
- Prévenir la maltraitance - favoriser la bientraitance;
- Maintenir le lien social;
- Prévenir les addictions chez les personnes 60+.

Le 3 novembre 2015, cette plateforme cantonale a été lancée et ces différents domaines d'action ont été abordés avec les partenaires concernés. Cet échange et partage d'expérience permettra progressivement d'élaborer le programme cantonal en question.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'un des liens suivants: www.vs.ch (recherche «Promotion de la santé des 60+») ou [lien](#).

ORGANIGRAMME DE LA PMS ET SES DIFFÉRENTS PROJETS



Impressum

Responsable édition : Vincent Huguenin-Dumittan
Comité de rédaction : Yves Grosclaude
 Angelica Torres
 Marie-France Vaucher



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

Office du maintien à domicile et de l'hébergement

Contacts

Angelica Torres Florez

Angelica.TorresFlorez@ne.ch

T +41 32 889 55 03

Marie-France Vaucher

Marie-France.vaucher@ne.ch

Yves Grosclaude

Yves.grosclaude@ne.ch

Pour plus d'informations :

www.ne.ch/pms